

CARITAS

Pauvreté faisons-la disparaître!

Faits et informations. Un argumentaire relatif à la Déclaration de Caritas de lutte contre la pauvreté en Suisse «Réduisons de moitié la pauvreté!»

Sommaire

- 5 **Qu'est-ce que la pauvreté?**
- 8 **En Suisse, combien de personnes sont-elles pauvres?**
- 16 **Le système de la sécurité sociale**
- 21 **Qui est pauvre? – les risques de pauvreté**
- 30 **Que faire contre la pauvreté? Ce que Caritas attend du monde politique**
- 35 **L'engagement de Caritas**
- 39 **Projets de Caritas**

Remarque préalable

La pauvreté en Suisse doit être réduite de moitié d'ici à dix ans. C'est ce que demande Caritas dans sa Déclaration «Réduisons de moitié la pauvreté!».

Atteindre cet objectif et réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2020 représente un véritable défi pour le **monde politique et le monde économique**. Quatre axes centraux sont visés:

- La Confédération et les cantons doivent **rendre des comptes annuels** concernant leurs plans d'action en matière de lutte contre la pauvreté.
- L'aide sociale doit voir ses **principes fondamentaux fixés de manière homogène à l'échelon national**.
- La Confédération, les cantons et le monde économique doivent **promouvoir la création d'entreprises sociales**. Les individus qui ne peuvent plus se présenter sur le marché du travail doivent pouvoir trouver du travail et s'intégrer dans la société.
- La Confédération et les cantons doivent veiller à ce que toutes et tous puissent bénéficier **d'une formation professionnelle**.

De son côté, Caritas s'engage à:

- **Observer et superviser** les efforts de la Confédération et des cantons dans le domaine de la politique de pauvreté. La pauvreté doit devenir un thème d'actualité!
- **Renforcer la consultation sociale** pour les familles qui tombent dans la pauvreté.
- **Doubler le nombre d'Épiceries Caritas**, où les gens défavorisés peuvent faire leurs achats à moindre prix.
- **Créer des entreprises sociales pour environ 1000 places de travail**.

Cet argumentaire livre des faits et informations et forme la toile de fond de la Déclaration de Caritas. Il justifie ses revendications politiques et sociales et montre comment des organisations d'utilité publique telles que Caritas engagent la lutte contre la pauvreté.

La Déclaration «Réduisons de moitié la pauvreté» peut être consultée sur Internet, tout comme d'autres documents sur le sujet, sur www.caritas-pauvrete.ch. On peut aussi la commander directement auprès de Caritas Suisse: Löwenstrasse 3, 6002 Lucerne; courriel: info@caritas.ch.

Qu'est-ce que la pauvreté?

6 Définitions

7 La pauvreté ne se définit pas seulement par le fait de disposer de peu d'argent

Définitions

Des personnes, familles et groupes sont pauvres lorsqu'«ils disposent de moyens (matériels, culturels et sociaux) tellement faibles qu'ils sont exclus du mode de vie» qui, dans leur société, est le «minimum acceptable»¹.

La pauvreté est un problème social grave: des individus, adultes et enfants, et des familles entières en font quotidiennement et concrètement la douloureuse expérience.

En Suisse, les spécialistes mesurent la pauvreté en comparant les conditions de vie restreintes avec le niveau de vie standard de la population. On parle alors de **pauvreté relative**. Dans ce contexte, la perspective purement économique (qui dispose de combien d'argent) n'est pas seule en cause: d'autres critères entrent en ligne de compte – la santé, la situation professionnelle, le lieu de domicile p. ex. – ainsi que des critères plus subjectifs comme le sentiment des gens sur leur condition.

Par contre, on parle de **pauvreté absolue** lorsque les individus doivent vivre avec moins que le montant déterminé par le minimum d'existence absolu. À l'échelon international, ce montant est fixé à 1,25 \$ US par jour. Dans les pays de l'OCDE, et bien sûr aussi dans un pays riche comme la Suisse, cette acception n'est pas valable. Mais c'est un phénomène de masse dans les pays émergents et en voie de développement.

Certains individus vivent volontairement une existence retirée avec très peu d'argent. On ne parle pas, dans ces cas, de pauvreté. De même, il y a des moments de l'existence dans lesquels l'individu doit vivre avec peu d'argent. On parle de pauvreté seulement lorsque la situation de pauvreté est durable.

La pauvreté ne se définit pas seulement par le fait de disposer de peu d'argent

La pauvreté est **une situation de précarité** qui se manifeste dans différents domaines. Une approche sociologique prend en compte différents paramètres de vie – travail, formation, lieu d'habitation, santé, contacts sociaux et loisirs. Une personne malade, au chômage et solitaire peut se trouver en situation de pauvreté, tout comme une famille dont le père travaille à plein temps, mais gagne trop peu pour pouvoir entretenir sa famille. Outre la faiblesse de revenu, la pauvreté s'exprime aussi par une restriction des possibilités d'action et de participation à la vie sociale pour les personnes ou les familles concernées. La pauvreté devient ainsi une question **d'intégration dans la société**.

Il est également important d'observer la pauvreté dans **la perspective plus large du déroulement de la vie**. On constate alors qu'une enfance placée sous le signe de la pauvreté est souvent synonyme d'une vie entière dans la pauvreté. On voit aussi que certaines périodes de la vie de l'individu moyen présentent un risque accru d'entrer dans la spirale de la pauvreté. C'est le cas, par exemple, des moments charnières que représentent le passage de l'école à la formation professionnelle et à la vie professionnelle, la fondation d'une famille et souvent, le divorce.

En Suisse, combien de personnes sont-elles pauvres?

- 9 Comment mesure-t-on la pauvreté en Suisse?
- 12 Combien de personnes sont-elles pauvres en Suisse?
- 15 Les chiffres noirs de la pauvreté

Comment mesure-t-on la pauvreté en Suisse?

Sur le plan économique, une personne est pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Il est important de relever que, selon cette définition, le rapport de valeur utilisé n'est pas l'individu, mais le ménage. Si ce n'était pas le cas, on devrait notamment compter parmi les personnes pauvres, les jeunes qui sont en cours d'apprentissage (avec un salaire en rapport), et qui vivent encore dans leur famille. Cet exemple montre bien que l'importance et le genre du seuil de pauvreté choisi représentent la valeur déterminante permettant de mesurer statistiquement la pauvreté dans un pays donné. Ce seuil est posé dans l'absolu. La plupart du temps, la valeur effectivement utilisée est politiquement controversée; en effet, de cette valeur dépend le nombre de personnes que l'on reconnaît officiellement comme pauvres dans un pays déterminé.

En Suisse, il n'y a pas de seuil de pauvreté valable de manière générale. La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) édicte des normes qui définissent les montants et prestations nécessaires pour vivre

de manière décente et socialement intégrée en Suisse. Ces normes sont largement acceptées, mais elles ne sont pas contraignantes pour les cantons. Parallèlement, il existe des approches calculant le minimum d'existence à partir du droit aux prestations complémentaires de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) d'une part, et du minimum d'existence garanti insaisissable par l'office des poursuites, d'autre part.

Qu'est-ce que le taux de pauvreté?

Les taux de pauvreté mesurent la proportion de personnes pauvres dans un ensemble déterminé comparable. Quand on parle d'un taux de pauvreté de 13%, cela signifie que 13% de la population totale est pauvre. Souvent, l'on restreint l'ensemble déterminé comparable. On parle par exemple du taux de pauvreté des familles monoparentales, et ce taux se réfère alors à l'ensemble des familles monoparentales dans la population. Ou encore, on parle de taux de pauvreté national et ce taux se réfère alors à la population du pays active âgée de 20 à 59 ans.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule le taux de pauvreté officiel en Suisse en se basant sur **les valeurs de la CSIAS**.² Ce taux ne prend toutefois en compte que le groupe de population des personnes âgées de 20 à 59 ans, donc de la population active. Pour calculer ce taux de pauvreté, on fixe un seuil de revenu à partir des valeurs statistiques moyennes des loyers, des primes d'assurance-maladie et d'un forfait défini par la CSIAS permettant de couvrir les besoins de base (forfait pour l'entretien). Le tableau 1 montre ainsi le seuil de pauvreté tel qu'il est défini officiellement en Suisse.

L'une des raisons pour lesquelles il est difficile d'établir des données exactes du nombre de personnes touchées par la pauvreté en Suisse se trouve dans le fait qu'un grand nombre de revenus sont proches du seuil de pauvreté. Une différence de 100 francs, en plus ou en moins, modifie la place d'un ménage dans le recensement statistique. Mais au plan individuel, la situation ne change pas. En revanche, une légère modification de la définition du seuil de pauvreté peut engendrer des effets importants dans le calcul du taux de pauvreté.

Tableau 1: seuil de pauvreté de différents types de ménages en moyenne suisse³

Type de ménage	Loyer	Assurance-maladie	Forfait pour l'entretien CSIAS	Seuil de pauvreté
Personne vivant seule	834	290	960	2200
Ménage monoparental avec deux enfants	1448	434	1786	3800
Couple sans enfant	1310	580	1469	3550
Couple avec deux enfants	1614	724	2054	4600

Forfait pour l'entretien selon la CSIAS

Le forfait pour l'entretien de la CSIAS se compose des dépenses nécessaires à l'alimentation, la boisson, l'habillement, les chaussures, les frais de santé, la consommation d'énergie, les produits de nettoyage et d'entretien, les frais de transport, les moyens de communication, les soins corporels, la formation et les loisirs. On y ajoute un montant de 100 francs par membre du ménage âgé de plus de 15 ans. Certaines autres dépenses nécessaires doivent également être prises en compte dans le calcul du forfait pour l'entretien, par exemple la franchise et les participations à l'assurance-maladie, la responsabilité civile et autres assurances. Pour les personnes concernées, une réduction du forfait pour l'entretien a souvent des conséquences décisives.

Lors du recensement quantitatif de la pauvreté, il est déterminant de savoir si l'on parle de pauvreté avant ou après les transferts de charges. Les prestations de transfert étatiques dépendant du revenu et du besoin – montants versés par l'aide sociale et prestations complémentaires – sont-elles comprises dans le calcul, ou pas? Dans le premier cas, on parle **de pauvreté après transfert**, dans le second, de **pauvreté avant transfert**. Dans un État social fonctionnant correctement, le taux de pauvreté devrait être sensiblement plus bas après prestations de transfert qu'avant. En revanche, le phénomène de la pauvreté après transfert signifie que les prestations de l'État social sont souvent insuffisantes. Le débat porte par conséquent sur l'efficacité des prestations de transfert et donc sur les prestations de l'État social.

² Office fédéral de la statistique (OFS), La pauvreté des personnes en âge de travailler, février 2008.
³ Office fédéral de la statistique, La pauvreté des personnes en âge de travailler, 2007, p. 4.

Combien de personnes sont-elles pauvres en Suisse?

Il n'existe pas en Suisse de **statistique nationale de la pauvreté** qui soit valable pour toute la population. On peut toutefois se faire une idée de l'importance du phénomène à partir de la statistique de l'aide sociale, de la statistique des **working-poor** et du taux de pauvreté des personnes de 20 à 59 ans.⁴ Toutes les autres informations se fondent sur des estimations – c'est également le cas des données de Caritas.

Caritas part du principe qu'**une personne sur dix** environ vit dans un ménage disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Cela représente entre 700 000 et 900 000 personnes.

Comment arrive-t-on à ce chiffre de 900 000 personnes?⁵ Le taux de pauvreté de la population active âgée de 20 à 59 ans est un précieux indicateur. En 2007, ce taux de pauvreté atteignait 8,8%, ce qui représente environ 380 000 personnes. Si on applique ce taux aux personnes actives âgées de 60 à 64 ans, 32 000 personnes environ viennent s'ajouter à cette cohorte.

Il faut ensuite ajouter à ce chiffre les personnes qui, grâce à un soutien de l'aide sociale, se situent légèrement au-dessus du seuil de pauvreté et disparaissent de la statistique de la pauvreté, bien qu'elles soient pauvres. Des estimations grossières permettent de penser que presque la moitié des ayants droit à l'aide sociale ont un revenu qui les place au-dessus du seuil de pauvreté uniquement grâce à ce soutien financier, raison pour laquelle l'Office fédéral de la statistique ne les compte plus parmi les personnes touchées par la pauvreté. Cela représente quelque 64 000 personnes en âge d'être actives. Jusqu'ici, on voit qu'un peu moins de 480 000 personnes adultes sont touchées par la pauvreté en Suisse.

On sait que 65% des personnes touchées par la pauvreté et âgées de 20 à 59 ans vivent dans des ménages comptant des enfants. Environ 50% vivent en couple et 11% sont monoparentaux. Si l'on multiplie le nombre des ménages par le nombre moyen d'enfants par ménage type, on obtient le nombre minimal d'enfants touchés par la pauvreté. On parle d'un nombre minimal parce que l'on

sait que dans les ménages familiaux touchés par la pauvreté, le nombre d'enfants est plus élevé que dans la moyenne. À cela s'ajoutent les enfants dont les parents, grâce à l'aide sociale, n'apparaissent plus dans la statistique de la pauvreté. On estime donc qu'en Suisse, environ 260 000 enfants sont touchés par la pauvreté. Enfin, en 2007, 147 000 personnes du 3^e âge avaient besoin de prestations complémentaires. Et environ 6% des retraités ayant droit aux prestations complémentaires n'utilisaient pas cette possibilité. Caritas estime par conséquent qu'au moins 160 000 personnes de la troisième et quatrième génération sont touchées par la pauvreté. En additionnant tous les groupes cités, on arrive au chiffre d'environ 900 000 personnes.

Working Poor? En Suisse, un grand nombre de personnes sont pauvres bien qu'elles exercent une activité professionnelle. Malgré cette activité représentant au moins 90% de temps de travail, elles n'arrivent pas à gagner un revenu suffisant qui soit au-dessus du seuil de pauvreté de la CSIAS.

Tableau 2: l'ampleur de la pauvreté, selon l'estimation de Caritas

Taux de pauvreté 20–59 ans	380 000
Taux de pauvreté 60–64 ans	32 000
Ayants droit à l'aide sociale au-dessus du seuil de pauvreté	64 000
Enfants	260 000
Retraitées et retraités	160 000
Total des personnes touchées par la pauvreté	896 000

Les estimations les plus basses, qui diffèrent de celles de Caritas, situent le nombre de personnes touchées par la pauvreté autour de 700 000 personnes. Ce chiffre part d'un test de plausibilité qui s'appuie, d'une part, sur les données du canton de Berne et d'autre part, sur une analyse des données fiscales de six cantons faite en 2003 par le Contrôle fédéral des finances. Quelle que soit la manière de calculer, il faut bien constater que le nombre de personnes touchées par la pauvreté en Suisse oscille entre 700 000 et 900 000 personnes.

⁴ Voir Office fédéral de la statistique OFS.

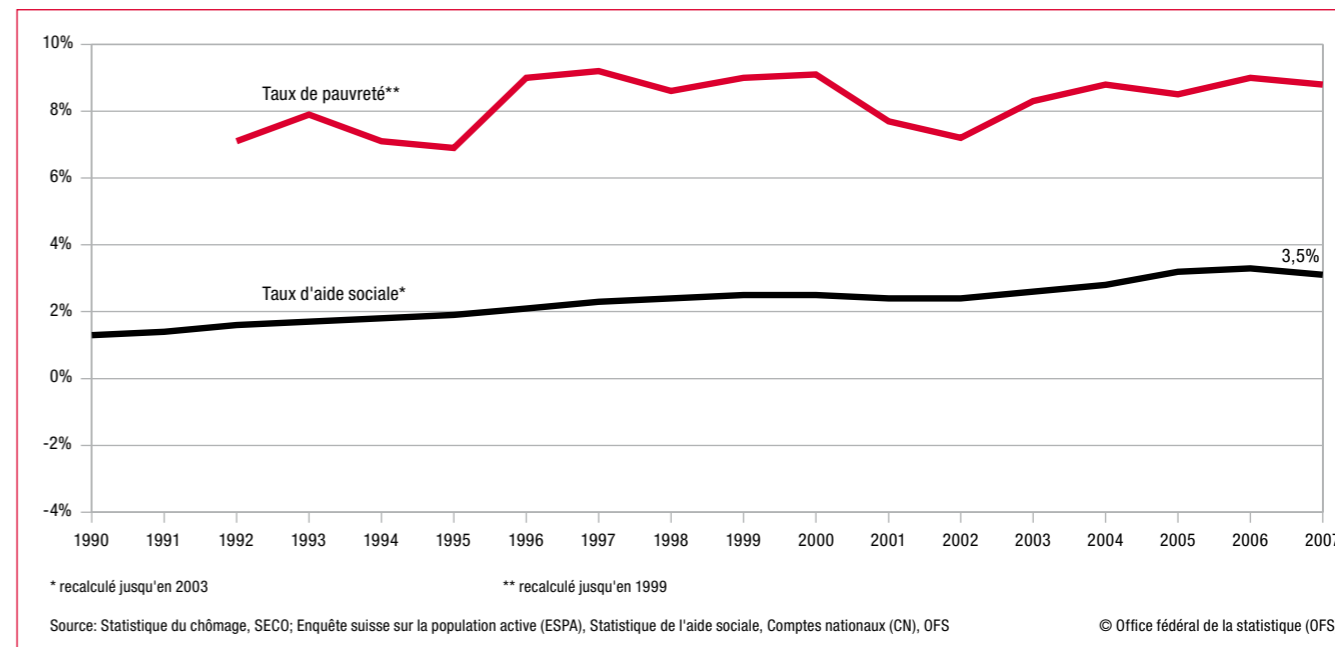
⁵ Voir à ce sujet Christin Kehrl, Armut in der Schweiz: die Fakten, in Sozialalmanach 2010, Caritas Suisse, Lucerne 2009.

Les chiffres noirs de la pauvreté

Parmi les personnes qui auraient droit à des prestations complémentaires ou à l'aide sociale, toutes n'y ont pas recours. Il existe donc **des chiffres noirs de la pauvreté** en Suisse. On obtient le taux de non-perception, **le chiffre noir de la pauvreté**, en mettant en corrélation le nombre total de toutes les personnes touchées par la pauvreté avec celui des personnes qui auraient droit à l'aide sociale, mais n'y ont pas recours. En 2009, le taux de non-perception de l'aide sociale pour la population active s'élève à un peu moins de 30%. Presque un tiers des personnes âgées de 20 à 59 ans et ayant droit à l'aide sociale n'utilisent pas cette aide. En ce qui concerne les prestations complémentaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI), on estime que le taux de non-perception s'élevait à environ 6% en 2004. La raison pour laquelle ces personnes ne font pas appel aux prestations reste à élucider. Parmi les principales raisons, il y a certainement de l'ignorance, mais aussi de la honte ou encore – notamment dans le cas de personnes étrangères – une crainte d'être expulsées.

Le nombre de personnes pauvres ne dit encore rien de l'intensité de leur pauvreté. Pour connaître l'intensité de pauvreté des personnes pauvres, il faut calculer **l'écart de pauvreté**, c'est-à-dire la différence moyenne entre le revenu actuel de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Statistiquement, cet écart ne peut pas être mesuré en ce qui concerne les personnes qui n'ont pas recours à l'aide sociale. Il faut donc partir du principe qu'il est moins élevé chez les personnes touchées par la pauvreté qui ne sont pas à l'aide sociale que chez celles qui y ont recours. L'aide sociale calcule ce facteur grâce à ce que l'on appelle le taux de couverture: pour la moitié des dossiers traités en moyenne, l'aide sociale prend en charge l'entier des besoins nécessaires au minimum d'existence. Cela signifie que la moitié des personnes recourant à l'aide sociale ne disposent pas d'un autre revenu. Plus la détresse est grande, plus il est probable que la démarche consistant à s'adresser à l'office social est considérée comme stigmatisante.

Graphique 1: taux de pauvreté et taux de l'aide sociale en Suisse depuis 1991



Le système de la sécurité sociale

17 L'État social suisse

19 Pourquoi y a-t-il de la pauvreté en Suisse? – Regard en arrière

20 La Suisse en comparaison internationale

L'État social suisse

L'État social suisse est responsable du bien-être de ses citoyennes et citoyens. En vertu de la Constitution, l'État social vise à garantir la paix sociale, la justice sociale et la sécurité sociale. Le réseau de la sécurité sociale se compose des assurances sociales étatiques, des transferts sociaux cantonaux, de l'aide sociale communale et de l'aide dans les situations de détresse.

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), la prévoyance professionnelle (PP) et l'assurance-invalidité font partie des assurances sociales les plus importantes au plan national. Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, pour lesquelles il existe un droit légal, font également partie de ces dernières, ainsi que l'assurance-maladie et accident, qui est obligatoire. À cela s'ajoutent enfin – sans droit à l'universalité – les prestations des cantons, comme les réductions individuelles des primes des assurances-maladie, les bourses, les avances sur contribution d'entretien et les allocations familiales et pour enfants.

L'aide sociale est conçue comme le dernier filet de la sécurité sociale. Elle intervient lorsque ni les assurances sociales ni les prestations cantonales liées au besoin ne peuvent éviter une situation de détresse individuelle. L'aide sociale est réglementée au niveau communal.

Même si la Constitution fédérale (art.41 al.1) fixe la priorité de la responsabilité individuelle, il n'en reste pas moins que c'est une tâche explicite de l'État social que de veiller au bien-être de ses citoyennes et citoyens ainsi que des personnes de nationalité étrangère installées durablement en Suisse et de les protéger contre les risques les plus fréquents (maladie, accident ou chômage) dans le cadre des assurances sociales.

Le **droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse** (art. 12 Cst.) garantit en outre à toute personne vivant en Suisse qu'elle recevra les besoins humains les plus élémentaires – manger, se vêtir, avoir un toit et des fournitures de soins médicaux d'urgence – si la personne n'est pas en mesure de pourvoir elle-même à ces besoins.

Les requérants d'asile qui se voient refuser une entrée en matière de leur demande et les individus qui ont reçu une décision négative relative à la procédure d'asile engagée sont exclus de l'aide sociale. Ces personnes peuvent encore faire valoir leur droit, inscrit dans la Constitution, d'obtenir de l'aide dans les situations de détresse. L'aide dans des situations de détresse est accordée sur demande. Ce sont les cantons ou les communes qui sont compétents. Pour chaque personne ayant droit à l'aide, les cantons et communes reçoivent un forfait de la Confédération. Le problème est que ces personnes, lorsqu'elles demandent de l'aide dans des situations de détresse, peuvent être immédiatement mises en détention.

Quelle est l'efficacité de l'État social en Suisse?

La pauvreté après transfert devrait en fait être égale à zéro. Si ce n'est pas le cas, cela signifie que les prestations de l'aide sociale et des institutions sociales (p. ex. l'assurance-chômage) sont trop restreintes. Cela arrive régulièrement en Suisse: en fonction de la situation et du domicile, l'aide sociale n'est pas à même de permettre aux personnes concernées de gagner un revenu qui les place au-dessus du seuil de pauvreté.

En Suisse, il n'est pas possible de parler d'une redistribution de la richesse vers la pauvreté au travers du système social et fiscal. Les 10% des ménages les plus riches disposent de plus de 20% de tous les revenus, et les 20% les plus pauvres de moins de 9%. L'équilibre des revenus, que l'on cherche à atteindre au moyen de la progressivité de l'impôt, est neutralisé par les cotisations aux assurances sociales qui vont dans le sens contraire, c'est-à-dire qu'elles sont dégressives.

Pourquoi y a-t-il de la pauvreté en Suisse? – Regard en arrière

La pauvreté n'est pas un phénomène nouveau. Les historiens estiment qu'au Moyen-âge, plus d'un tiers de la population était pauvre. Les personnes les plus touchées étaient prioritairement les femmes seules, les ouvriers, les employés de maison et les artisans. Les personnes malades, handicapées et les personnes en marge de la société vivaient également souvent dans la pauvreté et souffraient de la faim. Au 19^e siècle, près de 20% de la population était pauvre. Ce n'est qu'à partir de 1850 que l'on observe un repli de la pauvreté de masse, lorsque des emplois sont créés dans la construction ferroviaire, les arts et métiers et l'industrie. La hausse des salaires réels et l'émigration massive contribuent à une détente de la situation. Cependant, de manière générale, les couches inférieures continuent d'être menacées dans leur existence même par la pauvreté. Aux risques classiques que représentent la maladie, le chômage, l'âge ou le veuvage s'ajoutent des discriminations juridiques comme la perte de nationalité et l'illégitimité. Au tournant du 20^e siècle, les femmes continuaient d'être les premières menacées par ces risques. Lors de la Première

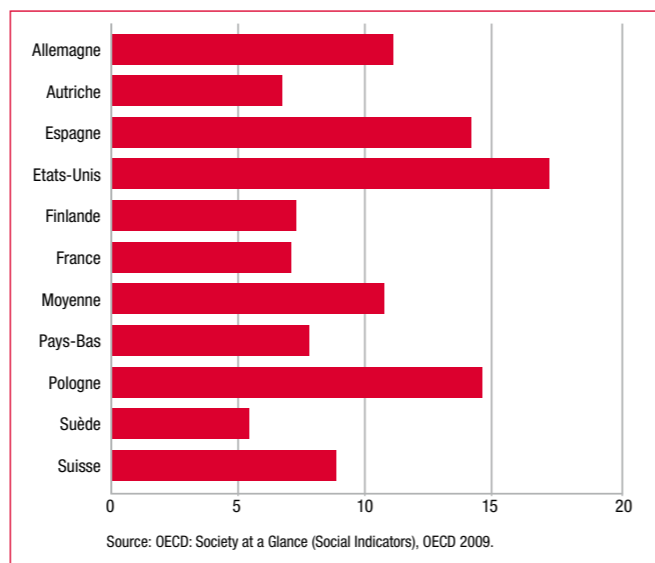
Guerre mondiale, la perte des emplois, le renchérissement et l'inflation engendrent une grande détresse dans les rangs des travailleurs, des employés et de leurs familles. En juin 1918, plus de 15% de la population suisse doit être soutenue par les autorités.

Ce n'est que pendant la Deuxième Guerre mondiale et après-guerre qu'un système de sécurité sociale couvrant les risques les plus importants est créé. La conjoncture de l'après-guerre engendre alors une élévation sans précédent de l'aisance matérielle. Mais avec la crise des années 1970, et plus encore depuis les mutations structurelles des années 1980 et 1990, la pauvreté refait son apparition dans la conscience collective. Les faibles revenus et le chômage, alliés à une augmentation continue du coût de la vie, engendrent un appauvrissement et une exclusion sociale des personnes socialement faibles.⁶ Cette évolution semble s'accroître.

La Suisse en comparaison internationale

En Suisse, le seuil de pauvreté est plus élevé que dans les autres pays d'Europe. En 2006, il s'élevait à environ 55,3% du revenu médian – après déduction des impôts et des cotisations sociales. Le revenu médian est celui où une moitié de la population gagne plus et une moitié de la population gagne moins. L'OCDE définit le seuil de pauvreté à 50% de ce revenu médian. Aux États-Unis, le seuil de pauvreté est officiellement fixé autour de 42% de ce revenu médian. Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, définit le **seuil de risque** de pauvreté (plutôt que le seuil de pauvreté), et le place autour de 60% du revenu médian.⁷

Graphique 2: proportion de la population vivant dans un ménage qui dispose de moins de 50% du revenu médian.



Qui est pauvre? – les risques de pauvreté

- 22 Les risques de pauvreté
- 23 Pauvreté et formation
- 24 Pauvreté et situation familiale
- 25 Pauvreté et domicile
- 26 Pauvreté et héritage
- 28 Pauvreté et nationalité
- 29 Âge et pauvreté
- 29 Pauvreté et genre

Les risques de pauvreté

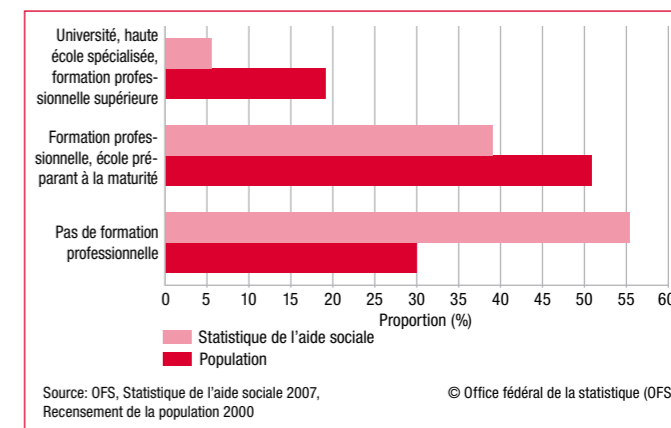
Fondamentalement, on constate quatre risques principaux de pauvreté: un bas niveau de formation, le nombre d'enfants, le lieu de domicile et surtout l'origine sociale. Ces risques s'accroissent en fonction de la nationalité, de la situation familiale, de la santé, de l'âge et du genre.

Tous les membres de la société suisse sont exposés aux risques modernes de pauvreté, par exemple le chômage ou le divorce. Ces risques peuvent toucher pratiquement tout le monde, et en tout temps. C'est la raison pour laquelle on parle de société du risque. Le danger de tomber dans la pauvreté à cause de ces risques est le plus bas pour les personnes appartenant aux couches supérieures. Outre ces risques modernes, chaque parcours de vie contient certaines phases critiques au cours desquelles, pour 20% de la population, le risque de pauvreté augmente de façon considérable. Le danger de tomber dans la pauvreté à cause de ces risques est le plus élevé pour les personnes appartenant aux couches inférieures. On compte donc que 70% de la population n'est jamais en situation de pauvreté, 20% court le risque de vivre la pauvreté et 10% se trouve durablement en situation de pauvreté. Dans ce dernier cas, il s'agit de pauvreté établie.

Pauvreté et formation

Un bas degré de formation constitue l'un des plus grands risques de pauvreté. En 2007, on compte parmi les bénéficiaires de l'aide sociale 55,4% de personnes qui n'ont pas de formation professionnelle alors que cette proportion n'est que de 30% dans l'ensemble de la population. L'absence de qualification pose un problème parce qu'elle ne permet pas de prétendre à un niveau de salaire suffisant et parce qu'elle réduit les chances de trouver un nouvel emploi en cas de chômage. Souvent, il en résulte un chômage de longue durée ou une demande d'aide sociale.

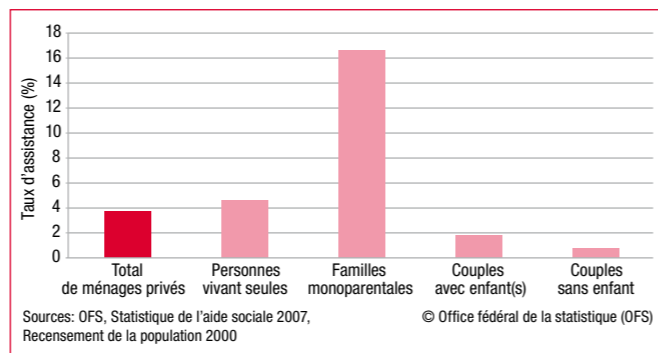
Graphique 3: les formations professionnelles des bénéficiaires de l'aide sociale en comparaison avec l'ensemble de la population (18 à 65 ans)



Pauvreté et situation familiale

Il est prouvé que les familles de trois enfants et plus courent un risque accru de tomber dans la pauvreté. Cela s'explique notamment par le fait que, comparativement aux familles moins nombreuses, les possibilités, pour l'un des parents – et il s'agit très souvent de la femme – d'exercer une activité professionnelle sont plus restreintes, par manque de temps à consacrer à une activité rémunérée, même si cela est envisageable. À cela s'ajoutent les frais plus élevés qu'une famille nombreuse occasionne. Les familles monoparentales (et particulièrement lorsque le parent est la femme) sont particulièrement touchées par la pauvreté, ainsi que les pères qui doivent verser des contributions d'entretien. C'est la raison pour laquelle, en Suisse, beaucoup d'enfants vivent dans la pauvreté. La phase de fondation d'une famille et, le cas échéant, la phase de séparation représentent des moments particulièrement délicats dans le cours d'une vie.

Graphique 4: taux de soutien selon la structure du ménage



Pauvreté et domicile

L'étude «Impôts, transferts et revenus en Suisse»⁸ montre très bien que le revenu disponible libre d'un type de ménage, pour un salaire équivalent, varie fortement en fonction du lieu de domicile. Par exemple, une femme vivant à Schwyz, élevant seule son enfant et gagnant un salaire brut annuel de 45 563 francs, disposait en 2006 d'un revenu disponible libre de 19 857 francs. A Sion, la même femme disposait du double, avec un revenu disponible libre de 37 942 francs. Ces énormes variations résultent principalement d'une conception différente d'un canton à l'autre des prestations de transfert et des systèmes fiscaux. De grandes différences selon le lieu de domicile existent également en ce qui concerne les coûts d'entretien que sont notamment les loyers, les primes d'assurance ou les coûts de prise en charge des enfants complétant les possibilités familiales.

⁸ Caroline Knupfer, Olivier Bieri: Impôts, transferts et revenus en Suisse, éd. Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS), Berne et Lucerne, 15 mai 2007.

Pauvreté et héritage

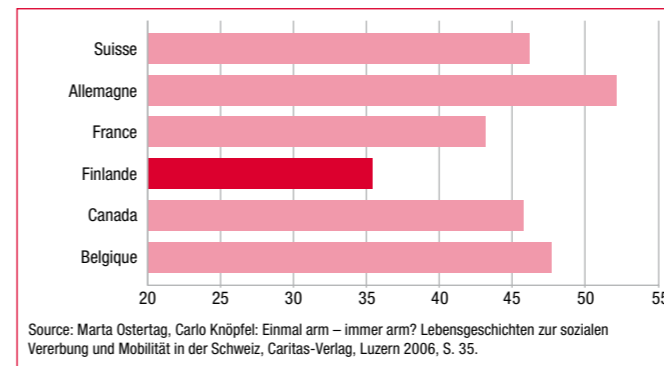
En Suisse, les enfants nés dans un ménage pauvre courent de grands risques d'être eux-mêmes pauvres lorsqu'ils seront adultes. L'environnement familial d'un enfant détermine en grande partie les ressources et possibilités qui sont à sa disposition pour le développement de ses qualités et compétences propres. L'origine sociale joue un rôle non négligeable sur la scolarité plus ou moins réussie d'un enfant et plus tard sa capacité à trouver ou non une place d'apprentissage ainsi qu'un emploi satisfaisant et correctement rémunéré.

Les ressources financières des familles ne sont pas seules en cause: leur attitude concernant la formation, leurs relations et la reconnaissance sociale dont elles bénéficient, exercent une influence sur l'évolution de l'enfant. Dans tous ces domaines, les familles pauvres montrent des déficits, raison pour laquelle leurs enfants ont moins de soutien. Selon le test PISA, l'école ne compense pas suffisamment ces déficits. Le succès de la scolarité est étroitement lié à la provenance sociale. Les enfants et les jeunes d'origine étrangère, notamment, sont défavorisés

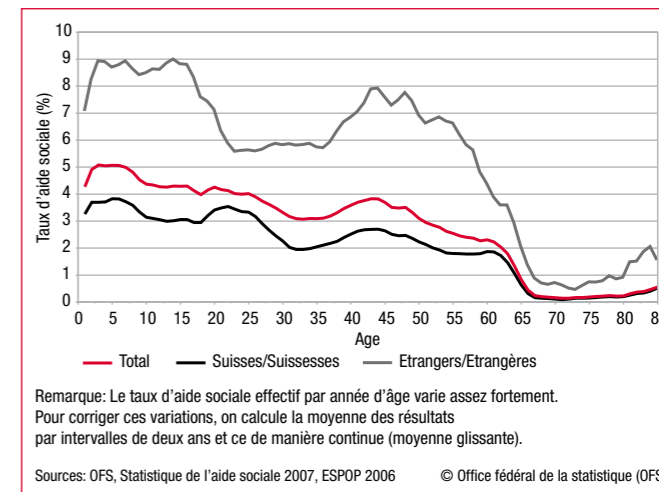
sur ce plan. Aujourd'hui encore, l'égalité des chances n'est pas garantie en matière de formation.

On fait le même constat dans la phase suivante de l'existence, lorsqu'il s'agit de la formation professionnelle. Les jeunes adultes scolairement peu qualifiés ont beaucoup de peine à apprendre une profession et à trouver un emploi plus tard. Ils font d'ailleurs partie de l'un des groupes de personnes les plus importants à recourir à l'aide sociale. Des études récentes montrent qu'un soutien adéquat des enfants dès le jardin d'enfants donne de bons résultats sur ce plan. La Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU stipule explicitement que tout enfant a droit à la formation, la prise en charge et l'éducation, et ce, dès sa naissance.⁹ L'article 11 de la Constitution fédérale énonce que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement, et ce, dès leur naissance, et que la Confédération et les cantons, conformément à leurs objectifs sociaux, doivent s'engager aux côtés des parents en faveur du développement et de l'intégration des enfants.

Graphique 5: influence de l'héritage social sur les performances de lecture



Graphique 6: taux d'aide sociale en fonction de l'âge et de la nationalité



Pauvreté et nationalité

C'est un fait: les personnes de nationalité étrangère sont plus souvent pauvres que les Suisses. 43,9% des personnes qui ont eu recours à l'aide sociale en 2007 sont de nationalité étrangère. La proportion est de 21% pour la population de résidence. Les raisons de ce risque plus élevé se trouvent dans le faible niveau des qualifications professionnelles, les chances moins bonnes sur le marché du travail et les structures familiales. Souvent, les personnes de nationalité étrangère recourant à l'aide sociale ne sont pas au bénéfice d'une formation professionnelle, ou bien celle-ci est insuffisante ou encore, leur formation n'est pas reconnue en Suisse. Conséquence, ces personnes sont surreprésentées dans les branches à bas salaire que sont l'hôtellerie, le commerce de détail et le secteur des services privés. Elles doivent en outre souvent subvenir aux besoins de familles plus nombreuses.

C'est surtout le cas des ressortissants des pays du Sud et de l'Est de l'Union européenne – les pays où l'on recrutait jadis nos saisonniers – et des ressortissants des pays non membres de l'UE. En revanche, les ressortissants des pays du Nord et de l'Ouest sont souvent mieux formés et ils touchent des salaires plus élevés que les Suisses même.

Âge et pauvreté

Avec une proportion de presque 5%, les enfants et les jeunes présentent les taux les plus élevés en ce qui concerne l'aide sociale. Cela est dû en grande partie au risque, au-dessus de la moyenne, que courent les familles monoparentales de dépendre de l'aide sociale. Les jeunes adultes sont également surreprésentés dans l'aide sociale (environ 4%). Cette représentation plus élevée que la moyenne est due au passage de l'école à la formation professionnelle et à la vie professionnelle – qui va souvent de pair avec des difficultés. Ensuite, la tendance baisse de groupe d'âge en groupe d'âge, à l'exception du groupe d'âge des 35 à 45 ans. Dans ce groupe, on trouve les familles monoparentales, les parents de trois enfants et plus et les personnes divorcées. Grâce à une prévoyance vieillesse, considérée comme plutôt bonne en Suisse en comparaison internationale, les personnes âgées dépendent plus rarement de l'aide sociale que les autres groupes d'âge.

Pauvreté et genre

Les femmes courent plus de risques que les hommes de tomber dans la pauvreté. Le taux de pauvreté des femmes âgées de 20 à 59 ans s'élève à 11,1%, celui des hommes du même groupe d'âge à 6,8%. Il y a plusieurs causes à cela: les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et elles sont surreprésentées dans les branches à bas salaire. C'est surtout dans les familles monoparentales et dans le groupe d'âge des personnes à la retraite que la différence en défaveur des femmes est la plus criante.

Que faire contre la pauvreté? Ce que Caritas attend du monde politique

31 **Le but: réduire de moitié la pauvreté**

32 **Identifier la pauvreté et la documenter**

32 **Donner un caractère contraignant aux normes de la GSIAS**

33 **Encourager les entreprises sociales**

34 **Permettre une formation pour toutes et tous**

Le but: réduire de moitié la pauvreté

En lançant sa campagne «Réduisons de moitié la pauvreté!», Caritas poursuit deux objectifs: d'une part, elle veut que le nombre de personnes pauvres vivant en Suisse diminue de moitié au cours de ces dix prochaines années, donc d'ici à 2020. D'autre part, elle souhaite que le risque d'héritage social de la pauvreté diminue significativement lui aussi. Ces deux buts peuvent être atteints si le monde politique suisse met sur pied et poursuit une stratégie contre la pauvreté au niveau national et qu'il applique sans tarder les mesures préconisées par Caritas.

La lutte contre la pauvreté en Suisse concerne les domaines politiques les plus divers. La politique sociale, mais aussi les politiques du marché du travail, de la fiscalité, de la migration, de la formation et de la santé sont concernées. Une politique de la pauvreté doit avoir pour objectif de préserver la dignité des personnes touchées par la pauvreté, d'assurer leur existence sociale et de donner des pistes permettant de sortir de la pauvreté. Compte tenu de ces priorités, Caritas formule quatre revendications principales à l'égard du monde politique et économique.

Identifier la pauvreté et la documenter

Pour pouvoir réduire de moitié la pauvreté en Suisse en instituant une véritable politique de lutte contre la pauvreté, ciblée et susceptible de réellement améliorer la situation, il faut avant tout que les autorités, les institutions et l'opinion publique reconnaissent le phénomène en tant que tel. La pauvreté ne doit plus être un tabou! Les politiques, les administrations au plan communal, cantonal et fédéral et tous les domaines spécialisés sont invités à s'engager et à agir dans ce but. Il n'existe actuellement ni formulation claire des objectifs ni indicateurs fiables qui permettraient de mesurer la pauvreté et les progrès accomplis (ou, le cas échéant, les retours en arrière) dans le processus de réduction de la pauvreté. Caritas invite la Confédération et les cantons à rendre **des rapports annuels consacrés à la pauvreté** dans lesquels les problèmes sont clairement désignés, à développer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et à faire une évaluation annuelle des progrès et des hésitations dans ce domaine.

Donner un caractère contraignant aux normes de la CSIAS

En Suisse, la manière dont les différentes prestations de la sécurité sociale doivent garantir la sécurité d'existence est réglementée. Toutefois, fédéralisme oblige, ces réglementations sont diversement mises en œuvre. Par exemple, la pratique des cantons compétents est différente quand il s'agit de calculer la moyenne des loyers, calcul qui permet de fixer le droit aux contributions de l'aide sociale. Ou le forfait d'entretien de la CSIAS n'est pas versé partout. Ou encore, les mesures d'intégration nécessaire ne sont pas réglementées de manière homogène.¹⁰ Au niveau cantonal et intercantonal, les sources juridiques varient, ce qui laisse le champ à une marge d'estimation et d'évaluation très large et ouvre la porte à l'arbitraire.

Caritas demande donc que le forfait pour l'entretien fixé par la CSIAS prenne un caractère obligatoire et que soit édictée, **au niveau fédéral, une loi-cadre relative à la sécurité d'existence et l'intégration.**

Encourager les entreprises sociales

En Suisse, tout le monde ne peut pas trouver un emploi sur le premier marché du travail. Il faut absolument **élargir le champ des possibilités permettant l'intégration sociale et professionnelle de ces personnes.** Même les efforts en matière d'intégration entrepris par l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale échouent au vu du nombre trop restreint d'emplois pour les chômeurs peu qualifiés, mais tout à fait capables de travailler.

Les entreprises sociales proposent une réponse adéquate au phénomène – en progression – de l'exclusion d'un grand nombre d'individus du premier marché du travail. Elles offrent des possibilités d'emploi à plus long terme dans un environnement humain. Le but de ce genre d'entreprises est d'exister sur le marché. L'État prend à sa charge seulement une partie des salaires. Outre des emplois ordinaires, les entreprises sociales proposent un certain nombre de **places de travail** dans ce que l'on appelle le second marché du travail. L'objectif, pour les gens qui occupent ces emplois, reste de s'intégrer dans le premier marché du travail. Pour celles

et ceux dont les chances de réintégrer le premier marché du travail s'amenuisent, on crée également des places de travail du troisième marché du travail.

Il ne s'agit pas de faire en sorte que toutes les entreprises sociales proposent toutes les formes d'emplois. Caritas demande que les entreprises sociales soient encouragées de manière ciblée et que des places de travail du second et du troisième marché du travail soient créées, afin d'empêcher que des individus ne se retrouvent à la rue, une fois leur engagement à durée déterminée arrivé à son terme.

Permettre une formation pour toutes et tous

Il est très important que toutes les personnes actives puissent suivre une formation scolaire et professionnelle aussi complète que possible. Pourtant, un grand nombre de jeunes arrêtent leur apprentissage avant la fin, notamment pour cause de discrimination sur leur place de travail, d'absence de perspectives d'avenir ou de problèmes personnels et familiaux. Or, le fait de n'avoir aucune formation professionnelle, ou une formation lacunaire représente l'un des risques majeurs de tomber dans la pauvreté et risque d'ailleurs de peser sur l'existence tout entière.

Caritas demande donc que l'État organise le domaine de la formation de telle manière qu'une première formation professionnelle soit possible pour toutes et tous au moins jusqu'à l'échelon secondaire, sans restriction d'accès ni limite d'âge. Selon une étude du bureau BASS mandaté par le syndicat Travail Suisse, on peut dire que le financement d'une formation unique pour les personnes qui n'ont pas de formation représenterait un investissement rentable à long terme pour la main publique et l'employeur.¹¹

Il faut donc adapter les lois relatives à la formation professionnelle et à l'assurance-chômage et mettre à disposition les moyens nécessaires. Il faut également améliorer la reconnaissance des prestations de formation. Au niveau cantonal et communal de l'aide sociale, il faut enfin améliorer considérablement la gestion des passages par les familles du jardin d'enfant à l'école et de l'école à la formation professionnelle, pour que tous les jeunes puissent être en situation de terminer au moins un apprentissage.

L'engagement de Caritas

- 36 Observer systématiquement la politique de la pauvreté
- 37 Renforcer la consultation sociale
- 37 Développer les Épiceries Caritas
- 38 Créer des emplois dans des entreprises sociales

Pour atteindre les objectifs cités, Caritas va renforcer son engagement dans la lutte contre la pauvreté en Suisse. Elle veut le faire en suivant quatre champs d'action.

Observer systématiquement la politique de la pauvreté

Caritas va systématiser l'observation et le monitoring de la politique de la pauvreté de la Confédération et des cantons. Dans un rapport annuel, elle exposera les progrès faits dans les différents domaines politiques, mais relèvera également les freins et les retours en arrière. Pour ce faire, elle portera une attention particulière à la politique de la formation, de la santé, du travail, ainsi qu'à la politique fiscale et sociale.

Renforcer la consultation sociale

Caritas est très active dans les domaines de la consultation sociale et de l'aide de transition en cas de difficultés financières, par exemple quand il s'agit de payer les soins dentaires des enfants de familles touchées par la pauvreté. D'ici à 2020, Caritas renforce substantiellement la consultation sociale et les aides de transition pour les personnes pauvres en situation précaire. L'offre actuelle est complétée par des instruments faciles à utiliser – par exemple des instruments basés sur Internet. Actuellement, la consultation sociale profite à environ 15 000 personnes par an. À l'avenir, il s'agit de toucher 25 000 personnes par an.

Développer les Épiceries Caritas

Les Épiceries Caritas permettent aux personnes en situation précaire de se procurer des produits d'usage quotidien à des prix baissés. En 2009, la coopérative des Épiceries Caritas a géré 18 épiceries dans toute la Suisse. Caritas souhaite agrandir considérablement son réseau d'épiceries et donner par là, à travers toute la Suisse, la possibilité à des personnes touchées par la pauvreté de se procurer des biens à des prix très favorables. Concrètement, Caritas souhaite augmenter à 30 le nombre de ses épiceries.

Créer des emplois dans des entreprises sociales

Les mesures d'intégration ne peuvent avoir un certain succès que si le marché du travail se montre réceptif, c'est-à-dire capable de proposer des emplois adéquats. Il faut pour cela des offres d'emploi qui permettent d'apprécier les compétences et les possibilités des personnes concernées. C'est là une tâche étatique qui va gagner en importance ces prochaines années. Le concept d'entreprise sociale est un premier pas dans cette direction, et il faut le concrétiser.

Caritas souhaite augmenter l'offre, qui existe déjà, de places de travail dans des entreprises sociales. Les personnes ayant des difficultés à s'intégrer socialement et professionnellement doivent avoir plus de possibilités de suivre des formations continues et de retrouver une activité professionnelle. Concrètement, Caritas souhaite créer, d'ici à 10 ans, 1000 places de travail destinées à des gens qui ne trouvent pas d'emploi sur le premier marché du travail.

Projets de Caritas

- 40 **Épiceries Caritas – des produits de nécessité courante à des prix réduits**
- 41 **CarteCulture – pouvoir participer à la vie sociale**
- 41 **Formation professionnelle pour jeunes adultes en difficulté**
- 42 **Consultation dettes**
- 42 **Liens importants**

Caritas Suisse et le Réseau Caritas sont actifs depuis des années dans la prévention et le soulagement de la pauvreté. En outre, les Caritas s'engagent pour une intégration sociale et professionnelle des personnes défavorisées. Elle propose notamment des consultations sociales et pour les personnes endettées, des aides de transition et mène à bien des projets d'intégration. Vous trouverez ici une sélection de ces projets.

Épiceries Caritas – des produits de nécessité courante à des prix réduits

En présentant une attestation, les personnes en situation de pauvreté peuvent trouver dans les Épiceries Caritas des produits de consommation courante à des prix réduits. La plupart des Épiceries Caritas proposent des produits frais, du pain et de la viande, avec des baisses de 30 à 50% par rapport aux grands distributeurs Coop, Denner ou Migros. Ces rabais importants sont possibles grâce au soutien de différentes entreprises de livraison, mais aussi grâce à des achats à prix réduits de produits de surproduction, de livraisons erronées, de séries défectueuses et de liquidations. Les achats dans les Épiceries Caritas permettent aux personnes en situation de pauvreté de disposer d'une petite marge de manœuvre dans leur budget et de s'offrir de temps en temps quelque chose d'exceptionnel – une nouvelle paire de chaussures ou une séance de cinéma. En 2009, les personnes touchées par la pauvreté qui avaient la carte de légitimation ont pu trouver des produits d'usage courant à prix réduits dans 18 Épiceries Caritas.

CarteCulture – pouvoir participer à la vie sociale

La CarteCulture permet aux personnes à bas revenu disponible de participer à la vie culturelle et sociale en profitant de certaines offres à prix réduit. Différentes organisations privées et publiques des domaines de la culture, du sport et de la formation, acceptent la CarteCulture et garantissent à son possesseur des rabais allant de 30 à 70%.

L'objectif principal du projet CarteCulture est d'encourager l'intégration sociale des personnes qui disposent de revenus financiers limités. La CarteCulture permet à des personnes défavorisées de prendre part à la vie culturelle de leur communauté. Cette participation à la vie communautaire empêche ces personnes de sombrer dans l'isolement et la solitude et leur facilite un nouvel accès à la vie professionnelle. Les enfants sont soutenus et la solidarité est renforcée. À la fin 2008, environ 7000 personnes vivant dans plus de 50 communes possédaient une CarteCulture et l'utilisaient régulièrement.

Formation professionnelle pour jeunes adultes en difficulté

De plus en plus de jeunes se retrouvent sans formation professionnelle achevée lors de leur entrée dans la vie active. Ils ont ainsi un plus grand risque de tomber tôt ou tard dans la pauvreté. Selon la dernière statistique suisse de l'aide sociale, 73,8% des jeunes (de 18 à 25 ans) à l'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle. Plusieurs Caritas régionales comme celles de Vaud et de Genève offrent une nouvelle chance à des jeunes qui n'ont pas de formation ou d'expérience professionnelle et dépendent de l'aide sociale. Ils peuvent ainsi effectuer un stage dans l'une des entreprises sociales affiliées à Caritas et même aller parfois jusqu'à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité.

Consultation dettes

Pour tenter de joindre les deux bouts et éviter de faire appel à l'aide sociale, de plus en plus de jeunes, de familles et de personnes seules concluent des petits crédits qui les mènent souvent au surendettement et à la précarité. De nombreuses Caritas régionales, notamment à Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud, proposent des consultations de gestion de dettes données par des professionnels formés qui permettent de clarifier la situation financière, établir un budget d'assainissement et planifier des mesures destinées à éviter les dettes futures.

Liens importants

- www.caritas.ch
- www.caritas-pauvrete.ch
- Office fédéral de la statistique,
OFS: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html
- Office fédéral des assurances sociales,
OFAS: www.bsv.admin.ch
- Office fédéral des migrations,
ODM: www.bfm.admin.ch
- Conférence suisse des institutions d'action sociale,
CSIAS: www.skos.ch/fr/
- Initiative des villes, politique sociale:
www.staedteinitiative.ch
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, CDAS: www.sodk-cdas-cdos.ch
- Dictionnaire de politique sociale:
www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicopossode/alpha.cfm

CARITAS Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Löwenstrasse 3
Case postale
CH-6002 Lucerne

Téléphone +41 41 419 22 22
Courriel info@caritas.ch
CCP 60-7000-4